



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2018

A – Budget principal de la commune

1- LES GRANDS EQUILIBRES :

Le budget primitif 2018 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 6 mars dernier :

	Recettes	Dépenses	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
Fonctionnement	6 542 758	6 542 758	-	-
Investissement	6 404 895	6 404 895	879 412	684 649
Total	12 947 653	12 947 653	-	-

Le budget intègre les résultats de clôture de l'exercice 2017 soit :

- En section de fonctionnement : un résultat excédentaire de 772 423,51€ reporté en 2018 sur l'article de recette d'investissement **1068-excédent de fonctionnement capitalisé** ;
- En section d'investissement : un résultat déficitaire de 731 854,24€ reporté en 2018 sur l'article **001-Solde d'exécution d'investissement reporté**.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

NB : il ne sera pas tenu compte des mouvements d'ordre, votés en équilibre et ne faisant pas l'objet d'encaissement et de décaissement.

a) Les dépenses réelles :

▪ les charges de gestion (chapitre 011) :

Les charges de gestion courante s'établissent à 1 983 525€ contre 1 854 848€ au budget primitif 2017, soit une hausse de 6,94% (+1,28% par rapport au CA2017).



Les postes les plus significatifs sont :

- fluides : +17 000€ ;
- carburant : +10 000€ (hausse substantielle au 01/01/18) ;
- entretien matériel roulant : +13 000€ ;
- maintenance : +17 000€ ;
- fêtes et cérémonies : +20 000€ (commémorations Rostand + Grande Guerre).

▪ **les charges de personnel (chapitre 012) :**

Les charges de personnel s'établissent à 2 560 000€ contre 2 634 339€ au budget primitif 2017, soit une baisse marquée de -2,82% s'expliquant par l'addition de plusieurs facteurs :

- réforme PPCR (Protocole d'accord pour les Parcours Professionnels, Carrières et les Rémunérations) programmée et budgétisée sur la seule année 2017 mais en fait étalée sur 2017 et 2018 ;
- augmentation de la valeur du point en 2017 de + 0,6 %, contrairement à 2018 ;
- agents recenseurs en 2017 : 29 100 €

▪ **les subventions et participations (chapitre 65) :**

Le chapitre 65 s'établit à 984 680€ contre 1 040 012€ au budget primitif 2017, soit une diminution de 5,32% s'expliquant principalement par la baisse de la subvention annuelle versée au CCAS pour un montant de 245K€ contre 285K€ en 2017. Par ailleurs, la subvention à l'office de tourisme passe de 193K€ en 2017 à 195K€ en 2018 conformément à la nouvelle convention triennale 2017-2019.

▪ **les charges financières (chapitre 66) :**

Il s'agit des intérêts de la dette et des ICNE : 34 622€ en 2018 contre 51 799€ en 2017 soit une baisse conséquente de -17 177€ (-33,16%). Cette baisse s'explique par la non-contractualisation de nouveaux emprunts depuis 2015. Aussi, 2 contrats arrivent à leur terme en 2018.



b) Les recettes réelles :

- **les produits des services et du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :**
Le chapitre 70 s'établit à 736 600€ contre 704 600€ au budget primitif 2018, soit une hausse de +4,54% ceci afin de tenir compte de l'augmentation des recettes d'Arnaga depuis 3 ans.

- **les impôts et taxes (chapitre 73) :**
Le chapitre 73 s'établit à 3 417 912€ contre 3 352 068€ au budget primitif 2017, soit une hausse de +1,96% : essentiellement les 3 taxes avec d'une part une revalorisation des bases réelles 2017 par rapport aux bases réelles 2016 et d'autre part une augmentation de 1,2% des taux.

- **les dotations, subventions et participations (chapitre 74) :**
Le chapitre 74 s'établit à 1 744 301€ contre 1 695 341€ au budget primitif 2017, soit une hausse de +2,89% :
 - fin de la baisse de la DGF enregistrée de 2014 à 2017 ;
 - progression de la DSR : même si le montant n'est pas connu à ce jour mais +70 000€ au CA 2017 par rapport au BP 2017.

- **les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**
Le chapitre 75 s'établit à 255 920€ contre 252 568€ au budget primitif 2017, soit une hausse de +1,33% due principalement à la hausse de l'inscription des revenus des immeubles (site Arnaga et salles communales).

3- SECTION D'INVESTISSEMENT :

NB : il ne sera pas tenu compte des mouvements d'ordre, votés en équilibre et ne faisant pas l'objet d'encaissement et de décaissement.

a) Les dépenses :

- **Le solde d'exécution reporté (chapitre 001) :**
En baisse sensible (-14,24%) en 2018 (731 855€) par rapport à 2017 (853 371€).



▪ **Les dépenses d'équipement brut (chapitres 20, 204, 21 et 23) :**

Le total des dépenses d'équipement brut s'établit en 2018 à 3 672 400€ contre 3 685 246€ en 2017 soit une légère baisse de – 12 846€ (-0,35%) en raison d'un volume de programmes d'investissement comparable.

▪ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) :**

Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt : 476 628€ en 2018 contre 500 000€ en 2017 soit une baisse de -23 372€ (-4,67%). Comme pour les intérêts de la dette, cette baisse s'explique par la non-contractualisation de nouveaux emprunts depuis 2015 et l'arrivée à leur terme en 2018 de 2 contrats.

b) Les recettes :

▪ **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :**

Le total des dotations s'établit en 2018 à 1 356 423€ contre 1 692 901€ en 2017 soit une baisse importante de -336 478€ (- 19,88%).

Explications :

- Une forte baisse est constatée sur l'article 1068 enregistrant l'excédent de fonctionnement de l'exercice N-1 soit 772 423€ en 2018 contre 1 251 901€ en 2017 (-38,30%) ;
- Par contre, le montant inscrit pour la taxe d'aménagement est revu à la hausse (75 000€ contre 68 000€ en 2017) pour tenir compte des recettes enregistrées sur les 3 derniers exercices (109K€ en 2017, 75K€ en 2016 et 68K€ en 2015).

▪ **Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) :**

Le total des subventions attendues en 2018 s'établit à 996K€ contre 1 411K€ en 2017 soit -415K€ (- 29,39%). Cela s'explique principalement par le montant inscrit pour le fonds de concours Errobi : 719K€ avaient été inscrit au BP2017. 369K€ ont été réalisés en 2017. Seuls 350K€ sont inscrits en 2018 correspondant aux restes à réaliser.

▪ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) :**

Il s'agit du montant de l'emprunt à contracter en 2018 de 380K€ contre 1 700K€, non réalisé, en 2017.



B – Budget annexe des caveaux/columbarium

Ce budget ne comporte qu'une section, la section de fonctionnement.

1- LES GRANDS EQUILIBRES :

Le budget primitif 2018 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 12 mars dernier :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	27 815	27 815

Le budget intègre le résultat de clôture de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement soit un résultat excédentaire de 13 088,56€ reporté en 2018 sur l'article de recettes **002-Solde d'exécution de fonctionnement reporté (excédent).**

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

a) Les dépenses réelles :

Les dépenses prévues en 2018 s'élèvent à 27 815€ contre 95 827€ en 2017 soit une baisse de -68 112€ (-71%).

- **002 - Déficit de fonctionnement reporté :** pas de déficit constaté au 31/12/2017 contre 41 731,44€ en 2017.
- **Achats, matériels, équipements (article 6052 du chapitre 011) :**
Inscription d'un montant de 27 815€ en 2018 contre 54 195€ au BP2017.

Explications :

- **Caveaux et columbarium :** 19 781€ en 2018 contre 41 835€ au BP2017, dont :
 - 2 caveaux 4 places : 6 488€ contre 12 720€ au BP2017 ;
 - 5 caveaux 2 places : 10 557€ contre 25 650€ au BP2017 ;
 - 8 columbariums : 2 736€ contre 3 465€ au BP2017.



- **13 reprises de concessions (« reprises administratives »)** : 8 034€ en 2018 contre 12 360 au BP2017.
- **Aucun achat prévu de bacs de récupération** en 2018 comme en 2017.

a) Les recettes réelles :

Les recettes prévues en 2018, hors excédent N-1 reporté, s'élèvent à 13 088€ contre 95 827€ en 2017 soit une baisse de -82 839€ (-86,36%).

Compte tenu de l'inscription en recette de l'excédent 2017 pour un montant de 13 088€ et des dépenses prévisionnelles inscrites pour 27 815€, il convient donc, dans le respect du principe de l'équilibre budgétaire, d'inscrire un montant du produit de la vente des caveaux et cavernes pour la différence soit 13 088€.